

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article212>



# UTED - UGTG : Gran fanmi an nou ka pran fè !

- Actualité -



Date de mise en ligne jeudi 3 mai 2007

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

# L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) a été instituée par la loi n°2001-647 du 20.07.2001 en remplacement de la Prestation Spécifique Dépendance (PSD)

Comment cette action a trouvé son application en Guadeloupe ?



L'APA est un dispositif mal appréhendé, en effet dès la 1ère année, l'UTED-UGTG n'a cessé de signaler les manquements dans sa mise en place.

**En novembre 2003 l'UTED-UGTG attire l'attention du Président du Conseil Général sur les dysfonctionnements du dispositif :**

ï Pas de médecins pour l'évaluation

ï Pas d'infirmiers pour le contrôle

ï Véhicules défectueux et en nombre insuffisant (entraînant ainsi l'accumulation des dossiers et le non respect de la réponse dans un délai de 60 jours)

## JODI LA VYÉ MOUN KA KONTINYÉ PRAN FÈ

Ce service rue dans les brancards. Les mandatements accusent des retards de plus de 3 mois, rendant encore plus difficile la vie de nos aînés et de leurs salariés c'est aussi de la MALTRAITANCE.

La réglementation précise : lorsque l'APA est payée directement à son bénéficiaire, elle est versée au plus tard le 10 du mois en cours.

## A QUI LA FAUTE ?

Les commissions (CAPA) se réunissent en fonction du calendrier de l'exécutif départemental.

Monsieur le Président du Conseil Général de la Guadeloupe est le seul maître à bord mais aussi le seul responsable du gâchis, du malheur et de la souffrance de nos aînés.

## **I KA KOUPÉ I KA HACHÉ**

C'est ainsi qu'il a fait le choix de faire venir 10 jours par mois tous frais payés (avion, séjour, véhicule, carburant,) un médecin. Ses voyages se situent toujours autour des fêtes (carnaval, pâques etc...). Il vient surtout effectuer la basse besogne.

## **PA NI DOKTÈ DIPLOMÉ KONSA AN PÉYI LA !**

Dans un souci d'économie, les plans d'aide sont sans cesse revus à la baisse faisant fi des vrais besoins des personnes dépendantes. Les personnes alitées en HAD n'ont pas besoin d'aide donc pas d'APA.

**YO PA KA MANJÉ, YO PA KA BWÉ**

**BA CHAK VYÉ MOUN SA YO MÉRITÉ**

**YO TRAVAY POU TÉ KONSTWI GWADLOUP**

**L'UTED-UGTG :**

**İ exige un audit de ce service.**

**İ exige le respect de nos aînés.**

**İ invite les aidants tant familiaux qu'associatifs à faire respecter les droits de nos aînés.**

UTED-UGTG

Pointe à Pitre le 03 mai 2007